



DELIBERATION
COMITE SYNDICAL
Syndicat Mixte du Pays de Chaumont

SEANCE DU 29 juin 2023

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
34	18	20

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf Juin à dix-huit heures trente, le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Comité syndical dans les locaux du Syndicat mixte du Pays de Chaumont, sous la présidence de Stéphane MARTINELLI, Président.

Date de convocation 22 juin 2023

Présents : Olivier BILLIARD, Didier COGNON, Patrice CLOSS, Claude COSSON, Lise COURTOIS, Gilles DESNOUVEAUX, , Audrey DUHOUX, Stephan EMERAUX, Bernard GUY, François GUYOT, Martine HENRISSAT, Christophe LIMAUX, Bernard LUISIN, Stéphane MARTINELLI, Michel MENET, Véronique NICKELS, Patrick VIARD, Patrice VOIRIN.

Absents : Jean-Guillaume DECORSE, Josette DEMANGEOT, Franck DUHOUX, Christine GUILLEMY, Jonathan HASELVANDER, Nicolas LACROIX, Marie-Claude LAVOCAT, Arnaud LAMOTTE, Etienne MARASI, Françoise MONGIN, Anne-Marie NEDELEC, Nicole PENSEE, Roland THERY, Frédéric ROUSSEL, Bernard VIALLETEL, Jean-Marie WATREMETZ.

Représentés : Arnaud LAMOTTE par Véronique NICKELS
Bernard VIALLETEL par Stephan EMERAUX

Didier COGNON a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Election d'un Vice-Président
N° de délibération : 2023-17

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
18	20	20	0	0	0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5211-2 , L. 2121-4 et L.2122-7;
Vu l'arrêté préfectoral du 21 décembre 2015 portant création du Syndicat Mixte du Pays de Chaumont ;
Vu les statuts du Syndicat Mixte du Pays de Chaumont et notamment son article 9 ;

CONSIDERANT que le ou les Vice-Présidents sont élus selon les mêmes modalités que le Président ;
CONSIDERANT la délibération du 17 septembre 2020, portant à trois le nombre de Vice-Présidents du Pays
CONSIDERANT la démission du 3^{ème} Vice-Président Monsieur Arnaud LAMOTTE en date du 15 juin 2023, démission acceptée par le Préfet en date du 20 juin 2023.

Election du 3^{ème} Vice-Président

Le Président du Syndicat Mixte appelle à la candidature pour le poste de 3^{ème} Vice-Président :
Monsieur Olivier BILLARD se déclare candidat.

Le Président fait procéder au scrutin.

Après vote à main levée de l'ensemble des délégués, le résultat est le suivant :
Monsieur Olivier BILLARD obtient 20 voix.

Ayant obtenu la majorité absolue, Olivier BILLARD est déclaré élu 3^{ème} Vice-Président du Syndicat Mixte du Pays de
Chaumont au premier tour de scrutin, à effet immédiat.

Est déclaré Vice-Président, à effet immédiat :

- **Olivier BILLARD – 3^{ème} Vice-Président**

Fait et délibéré à Chaumont, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le président,

Stéphane MARTINELLI
*Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de la présente délibération.*

